



LE CHRIST VAINQUEUR

LES NOUVELLES MUNICIPALITÉS

VALENCE. — Sont élus : maire, M. Charlamet; M. B. Roux, premier adjoint; M. Huguenot, deuxième adjoint.
BOURG-LES-VALENCE. — Sont élus : maire, M. Thomassin, par 18 voix; premier adjoint, M. L. Perrier, par 12 voix; deuxième adjoint, M. Bertrand, 11 voix.
ROMANS. — M. Alfred Pinet, conseiller général, est élu maire; M. Collin est élu premier adjoint avec 25 voix, et M. Louis Pelat deuxième adjoint.
BOURG-DE-PÉAGE. — Sont élus : maire, M. Louis Piraud, maire sortant; premier adjoint, M. Junillon; deuxième adjoint, M. Bénisland.
FIANCEY. — Sont élus : maire, M. Louis Bouveron; adjoint, M. Artaud.
MONTAULIEU. — Sont élus : MM. Fiérs, Auguste; Doré, Augustin; Prohet, Auguste, et Vincent, Abel, tous libéraux. C'est une défaite pour le bloc.
SAINT-JEAN-EN-ROYANS. — M. Emile Lambertin a été réélu maire; MM. Rondet et Charles Breton ont été élus adjoints. Notre municipalité est républicaine libérale.
CHARPEY. — M. Castaing, ancien directeur départemental des postes et des télégraphes dans la Drôme, est élu maire. C'est un républicain libéral. M. Guérin, propriétaire, élu adjoint. C'est encore un républicain libéral.
SAINT-PAUL-LES-ROMANS. — M. Veilleux, maire sortant, est réélu à l'unanimité ainsi que M. Drevet, adjoint. Ensemble du Conseil libéral.
CHATUZANGES. — M. Clairfond, maire sortant libéral, est réélu par 11 voix contre 5 à M. Robin, ancien candidat au Conseil d'arrondissement. M. Brunat est élu adjoint. Conseil libéral.
MOURS. — M. Larre, maire sortant libéral, est réélu; le Conseil est entièrement libéral, l'opposition bloquée est délogée de la mairie.
GENÈSIEUX. — M. Perre, ancien maire, est réélu.
PEYRINS. — M. Bouzon, ancien maire, est réélu.
SAINT-DONAT. — M. Casbari, député radical est réélu maire; les quatre membres de l'opposition ont voté contre. Adjointe : MM. Champion et Tissier, radical et socialiste.
SAINT-VALLIER. — Sont élus : Maire, M. Boissonet; premier adjoint, M. J. Darvier; deuxième adjoint, M. Thonérioux.
DIE. — M. Joseph Reynaud, conseiller d'Etat, est élu maire à l'unanimité. M. Léon Autas, banquier, premier adjoint, par 20 voix sur 22, et M. Auguste Bernard, conseiller d'arrondissement, deuxième adjoint, par 20 voix sur 22.
BOURDEAUX. — Sont élus : Maire, M. Angier; adjoint, M. Bussy.

LE CROIX

146 Année. — N° 661. — DIMANCHE 22 MAI 1904

DE LA DROME

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO
Prix spéciaux pour les Comités
Abonnements : 1 fr. 50
Départements non limitrophes, en sus 0 50
HEBDOMADAIRE
Rédaction : rue Pérolerie, 3.
Valence. — Imprimerie Valentinoise
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
M. BARTHELEMY, 10, r. Pérolerie, Valence.
Les annonces sont adressées à Valence, à l'Agence Fourmier, et à Lyon, à l'Union de Publicité des Croix du sud-Est, 6, rue d'Assas.

ANDANCETTE. — Sont élus : Maire, M. Ernest Lejard, conseiller général; adjoint, M. Christophe.
GERVANS. — La section de Gervans (Erôme), mérite, à son tour, un bon point pour l'élégant coup de balai qu'elle vient de promener sur la tête de ses anciens représentants au Conseil, véritables tyranniques de village. Les candidats, nouvellement élus, remplaceront avantageusement les brouillons, pour ne pas dire plus, qui traitaient Gervans en pays conquis.
CROZES. — Nos félicitations aux électeurs de cette petite localité qui ont nommé un Conseil municipal exclusivement composé de libéraux, d'hommes qui se sont profondément dévoués aux intérêts de leur pays. Un tel succès aura quelque peu dédommagé de leurs peines et de leur dévouement les hommes intelligents qui ont compris la nécessité où l'on se trouvait d'évincer de la mairie les quelques blocaards dont les faits et gestes n'inspiraient plus aucune confiance.
CHATRADNEUF-DU-RHÔNE. — Maire, M. Brugier, boulanger; adjoint, M. Rochier, notaire. Tous les deux sont libéraux.
LA BÉOUDE-DE-MAZENC. — M. Frédéric Parais est réélu maire de la Bégude de Mazenc. M. Parais, né le 6 mars 1814, est maire depuis 1848 et se trouve ainsi le doyen des maires de France. Il est parent de M. Loubet.
BOUCHET. — Maire, M. Barthélemy Icard; adjoint, M. Charrier. L'un et l'autre occupent déjà ces fonctions dans l'ancien Conseil.
MALATAYERNE. — Maire, M. Villeneuve, Jules; adjoint, M. Maurin, Marius.
MIRABEL-AUX-BARONNIES. — Maire, M. Masse, Jérôme, fils, propriétaire; adjoint, M. Cros, Jean, ouvrier; les deux radicaux-socialistes.
MOLLANS. — Maire, M. Richard, et adjoint, M. Mourlet.
PIERRELONGUE. — Maire, M. Aubert; adjoint, M. Brunet. Tous deux rad.-soc.
SÉLÈRON. — M. Lucien Bertrand, député, a été réélu maire de Séleron, par onze suffrages et un bulletin blanc; M. le docteur Peyre-Ficot a été élu adjoint par dix voix.
VERS. — M. Chanu n'ayant plus voulu accepter les fonctions de maire, c'est M. Doux, Eugène, qui a été désigné. M. Mathieu, Auguste, a été élu adjoint.
RUSSAS. — M. Gaston Ayme a été élu maire, et M. Grel, Gustave, adjoint. C'est une victoire pour la cause libérale.
NYONS. — M. Jonez a été réélu maire. M. Sémayne, ouvrier, a été élu premier adjoint. M. Louis Lagier a été réélu deuxième adjoint.
Réuni hors séance, notre Conseil municipal, sur l'invitation de M. Jonez, a adressé des félicitations au ministère Combes. Ces félicitations ne sont pas difficiles.
ORCINAS. — MM. Paul Grasse, maire; Etienne Garais, adjoint.
POET-LAVAL. — MM. Jules Coursanges, maire; François Lombard, adjoint.
CHAMARÉ. — MM. Eugène-Lazare Martin, maire; Barthélemy Désiré, adjoint.
COLONZELLE. — MM. Etienne Dijon, maire; Auguste Jear, adjoint.
MONTBRISON. — MM. Ulysse Charpenel, maire; Fortuné Chastain, adjoint.
ROUSSET. — MM. Jules Roussin, maire; Simon Rasiel, adjoint.
VALAURIE. — MM. Honorius Valentin, maire; Victor Bonnot, adjoint.
LA BATHIE-ROLLAND. — MM. Emile Aymard, maire; Henri Broc, adjoint.

BONLIEU. — MM. Henri Marin, maire; Jean Sermond, adjoint.
BAUME DE TRANSIT. — MM. Paulin Liotier, maire; Alexandre Mure, adjoint.
ROCHEGODE. — MM. Félix Gras, maire; Joseph Pascal, adjoint.
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX. — MM. Rouillot, maire; Victor Veyre, adjoint.
SOULÉREUX. — MM. Auguste Clément, maire; Jules Craissou, adjoint.
SUZE LA ROUSSE. — MM. Désiré Carpentier, maire; Paul Bressy, adjoint.
CLÉON D'ANDRAN. — MM. Jean-Baptiste Chalevan, maire; Louis Morin, adjoint.
LA COUCOURDE. — MM. Jules Eustache, maire; Marius Magoanon, adjoint.
MANAS. — MM. Adrien Imbert, maire; Aimé Croizon, adjoint.
MARSANNE. — MM. Auguste Lagier, maire; Joseph Charrier, adjoint.
CHAVANNE. — Maire, M. Ronjat; adjoint, M. Perruchet.
MONTCHENU. — Maire, M. Desvignes; adjoint, M. Vassy.
MARSAS. — MM. Roch, maire; Vimoy, adjoint, antimilitaristes.
CHARMES. — MM. Robert, maire; Bayard, adjoint, libéraux.
BREN. — MM. Perossier, maire; Ithier, adjoint.
BATHERNAY. — MM. Chailion, maire; Cometaux, adjoint.
ARTHEMONAY. — MM. Mossan, maire; Houric, adjoint.
BUS-LES-BARONNIES. — Ont été élus : MM. Paul Lamarche, maire et Thiers Marcel, adjoint. Nous applaudissons à cette élection qui confirme nos prévisions et satisfait nos vœux et nous présentons aux nouveaux élus nos chaleureuses félicitations.
DIEULEFIT. — M. Jocelyn Samuel a été nommé maire par 17 voix sur 23 adjoints; MM. Louis Henri et Jules Mirabeau, adjoints par 17 voix également. Dans la même séance MM. Rodat Louis et Auguste Cavet ont été désignés comme membres de la commission de l'hospice et MM. Bonnard Victor et Renault-Rochefort désignés au bureau de bienfaisance.

L'ANNIVERSAIRE DE L'INCARCÉRATION DES PP. RÉDEMPTEURISTES A VALENCE

Il y a un an, sept RR. PP. Rédemptoristes, citoyens français et électeurs, étaient traités en prison. Leur crime : ils ne voulaient pas quitter leur véritable domicile !
Notre souvenir affectueux et plein de respect ira dire au R. P. Blanpied et à ses confrères dispersés, l'attachement et l'espoir des amis de la religion et de la liberté.
Brut depuis lors, les biens des Rédemptoristes ont été placés sous séquestre... il y a un an déjà... Si nous parlons un peu, aujourd'hui, de restitution... car, la justice n'a pas encore rendu aux propriétaires religieux spoliés leur chapelle, leur toit, leur champ...
Le droit, dans tout Etat, sous tout régime, en République, indique nettement qu'en dépit des luttes politiques, il faut respecter scrupuleusement jusqu'au centime, jusqu'à la parcelle de propriété de ses adversaires, dans n'importe quel débat administratif ou judiciaire. Nous attendons le jour, qui viendra, des arrêts suprêmes qui, en maintenant le respect dû à la propriété, ordonneront la restitution des biens, aux religieux déposés.

Les finances de la ville de Valence

L'Usine à gaz. — Après avoir donné dans le précédent numéro un aperçu général du budget, nous nous proposons de passer en revue diverses affaires de la ville, présentant de l'intérêt. L'affaire de l'Usine à gaz est du nombre.
On sait que notre ancien Conseil municipal a fini par aller cette usine, après l'avoir trop longtemps gérée directement pour le plus grand dommage de nos finances.
L'affermage de l'Usine à gaz et de ses dépendances, le service exclusif du gaz et de l'électricité pour la ville et les particuliers est consenti pour une période de trente années, avec toutefois pour la ville la faculté de racheter le traité au bout de vingt ou vingt-cinq années, sous certaines conditions énumérées au contrat.
Les fermiers s'engagent à verser à la ville, avec le prix de ferme fixé à 50,000 fr. une redevance supplémentaire, dont le minimum garanti est de 10,000 fr. et qui variera avec les recettes.
L'éclairage public et des bâtiments communaux sera fourni gratuitement soit par le gaz, soit par l'électricité, lorsque pour ce dernier éclairage la station centrale électrique sera établie.
Le contrat stipule encore les avantages suivants : la transformation des lanternes existantes en lanternes à bec Auer, l'extension de la canalisation du gaz, la réfection du gazomètre, du compteur de fabrication, le remplacement des canalisations défectueuses, enfin l'obligation générale pour le fermier de donner à l'Usine progressivement tous les développements nécessaires pour faire face aux besoins de la consommation publique et privée.
En résumé, en vertu de ce bail, la ville révoque désormais un bénéfice certain de 60,000 fr. par an, tandis que sous le système de la gestion directe, avec des bénéfices aléatoires, notre Usine à gaz périllait.
Voilà donc une mesure de bonne administration, résultant, comme on voit, de la restitution à l'initiative privée d'une gestion qui est bien de son ressort.
Nous commentons va se comporter notre nouveau Conseil municipal, teinté de socialisme, à en croire les professions de foi affichées sur les murs ?
Le maire Chalamet pourra-t-il ou voudra-t-il maintenir l'administration de Valence dans la voie du bon sens, à l'exception de certains de ses nouveaux amis ?

MORT DE M. BONTOUX

M. Paul-Eugène Bontoux, ancien ingénieur, ancien directeur des chemins de fer du sud de l'Autriche et de l'Union Générale, est mort le 17 mai, à 83 ans. M. Bontoux était allié à l'excellente famille Blancard d'Allex. C'est de sa commune de notre département qu'il a voulu avoir sa sépulture.

CONFÉRENCES

Voici le programme des conférences sur les réformes et les questions sociales, données du 1er au 7 août 1904, quai Tilsit, 10, Lyon :
Conférenciers : M. l'abbé de Pascal, professeur à la section des Sciences sociales des Facultés catholiques de Lille. — M. Ch. Antoine, ancien professeur aux Facultés catholiques d'Angers. — M. Martin Saint-Léon, du Musée social. — M. Max Termann, professeur au collège libre des Sciences sociales. — M. A. Boissard,